



# POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

**REUNION DU 06 Septembre 2024**  
**PV N° 1**

**Présents** : Idir AIT SAID – Sandra AIT SAID – Claude BOUSSELY – Jimmy DESSIMOULIE – Johnson GASSANT – Mustapha GURSAL – Bernard TROUBAT – Ergun YAZAR

**Excusés** : Cédric DOS SANTOS (Président) - Kilian AUTIER - Steven BRICE - Patrick DOS SANTOS – Olivier DUCLOSSON – Axel DUPAYS – Régis GERBAUD – Seyfoullah GOCGUN – Madani MEZIANE – Vincent POULIER – Antoine RIBETTE – Stéphane RIGAUD – Frédéric TALABOT

\*\*\*\*\*

- **1) Audition d'arbitre :**

M. XXXX – Arbitre Départemental 3

Titulaire d'une licence arbitre, M. XXXX est convoqué pour un comportement déplacé envers l'arbitrage dans le cadre de sa fonction de dirigeant lors de la rencontre de Coupe de France opposant Limoges Turque AC 1 à Limoges Capo.

- Considérant le rapport et les propos relayés par le délégué de la rencontre
- Considérant que cet arbitre affirme et regrette son comportement
- Considérant que l'image de l'arbitre est dégradée

En conséquence de quoi, et sur le fondement de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage, la Commission Départementale de l'Arbitrage décide :

- D'infliger à Monsieur XXXX un avertissement et de rappeler les obligations découlant de la fonction d'arbitre.

- **2) Point réunion de rentrée des arbitres :**

La réunion annuelle de rentrée des arbitres s'est déroulée le samedi 31 août à Panazol. Environ 70 arbitres ont répondu présents.

Les tests théoriques (obligatoires pour tous) et physiques (obligatoires pour les D1/D2/JAD) étaient programmés sur cette journée. A ce titre, les notes théoriques sont **globalement catastrophiques** et seront publiées courant octobre.



# POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

Compte-tenu des résultats, il a été proposé, à compter de la saison prochaine, qu'un arbitre devra obtenir la note minimale de 08/20 aux épreuves théoriques afin de pouvoir officier.  
Cette modification sera intégrée dans le règlement intérieur sous réserve de validation par le Comité de Direction.

A noter qu'en cas d'absence non-excusee au test écrit, la note de 0/20 sera délivrée.  
En cas d'absence non-excusee au test physique, l'officiel sera en situation d'échec et immédiatement rétrogradé dans la division inférieure conformément au règlement intérieur en vigueur.  
**=> Tous les arbitres absents seront convoqués par la Commission Départementale de l'Arbitrage.**

Pour les absences excusées et dûment justifiées et en cas d'échec au test physique, une journée de rattrapage est programmée le dimanche 29 septembre.

- **3) Agenda :**

- Lundi 09 septembre : réunion des observateurs
- Samedi 14 septembre : stage terrain **obligatoire** pour les arbitres AAD1 – D1 - D2
- Samedi 21 septembre : stage terrain **obligatoire** pour les arbitres D3 – D4 – stagiaires JAD
- Mardi 24 septembre : réunion des accompagnateurs
- Formation initiale à l'arbitrage (FIA) programmée les 4, 5 et 6 octobre

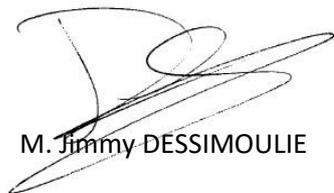
- **4) Journée de cohésion et de fidélisation :**

Il a été proposé une journée de cohésion et de fidélisation au Futuroscope le samedi 21 juin dont les modalités restent à définir.

Dorénavant, les procès-verbaux de la Commission Départementale de l'Arbitrage publiés sur le site du District seront envoyés à tous les arbitres.

Prochaine réunion jeudi 03 octobre

**Le Secrétaire de séance**



M. Jimmy DESSIMOULIE

**Le Président de séance**

M. Ergun YAZAR